



L'éditorial



FABRICE
ESCHMANN

VERS PLUS DE FONDATIONS

La Suisse est le paradis des fondations. Le pays en compte quelque 14 000, l'une des concentrations par habitant les plus élevées au monde. Or, «sur le plan international, le modèle des fondations suisses passe mal. La méfiance face au risque de fraude fiscale est considérable (et pas toujours sans raison)», mentionne le dernier rapport de Swiss Foundations. Pourtant, une catégorie de ses structures juridiques mériterait d'être mieux considérée: les fondations actionnaires. Avocate au Barreau de Genève, Delphine Bottge vient d'ailleurs d'y consacrer l'ouvrage «Les fondations actionnaires en Suisse» (Ed. Slatkine, 2022).

Ces entités ont pour vocation de détenir tout ou partie des parts d'une entreprise, dans un but purement économique, un but philanthropique ou les deux. Pour l'autrice, elles sont donc des actionnaires à long terme par essence, sachant qu'une fondation ne peut être ni rachetée, ni mise en faillite sauf par son autorité de surveillance. «Ce modèle de transmission mérite d'être mieux connu des entrepreneurs», conclut-elle.

Le monde de la crypto-finance s'y intéresse également, mais pas pour les mêmes raisons: ce sont ici les notions de décentralisation, d'absence d'intermédiaires et d'actionnaires qui intéressent ce milieu.

Aujourd'hui, les fondations à buts économiques ne représentent que 1,5% du total des fondations existantes. Elles sont certainement amenées à se développer en Suisse.